

PUBLICATIONS
DES
DÉPARTEMENTS ET D'AUTRES ADMINISTRATIONS
DE LA CONFÉDÉRATION

Passeports pour l'Italie.

Suivant une communication de la légation d'Italie à Berne l'entrée dans le royaume d'Italie est interdite à tout étranger qui n'est pas muni d'un passeport visé par les autorités diplomatiques ou consulaires italiennes.

Berne, le 12 septembre 1914.

Chancellerie fédérale.

Département militaire.

Commissariat central des guerres.

Vente de blé et de maïs.

Le commissariat central des guerres met en vente des blés et du maïs, sur la base d'un cahier des charges qui peut être demandé à l'office précité.

Berne, le 9 septembre 1914. [2.]

Commissariat central des guerres.

Vendita di frumento e granturco.

Il commissariato centrale di guerra vende frumento e granturco alle condizioni stabilite in un capitolato d'oneri ch'esso spedisce a chiunque gliene faccia richiesta.

Berna, 9 settembre 1914. [2.]

Commissariato centrale di guerra.

Département des finances et des douanes.
Régie des alcools.

Avis

concernant

l'importation de spiritueux.

L'administration soussignée autorise les particuliers, jusqu'à nouvelle décision, à importer aussi des spiritueux bon goût rentrant dans la catégorie des alcools proprement dits (trois-six ou alcool).

L'importation s'effectuera en futailles ou vagns-réservoirs.

Indépendamment des droits de douane applicables (N^{os} 126^a et 126^b du tarif douanier), les quantités imposées seront soumises à l'entrée en Suisse, par 100 kg. poids brut, au paiement des taxes d'entrée (finance de monopole) suivantes: pour les spiritueux de 27 degrés et au-dessous 88 francs, pour les spiritueux titrant plus de 75 degrés 88 centimes par degré pour l'excédent.

Berne, le 8 septembre 1914.

Régie fédérale des alcools.

Département des postes et des chemins de fer.
Division des chemins de fer.

Liste des chemins de fer suisses.

La liste des chemins de fer suisses (édition du 1^{er} août 1914) vient de paraître. On peut se la procurer pour le prix de fr. 1.50 auprès de l'office soussigné.

Berne, en septembre 1914.

[3..]

*Secrétariat du
département fédéral des chemins de fer, à Berne.*

PUBLICATIONS DES DÉPARTEMENTS ET D'AUTRES ADMINISTRATIONS DE LA CONFÉDÉRATION

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1914
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.09.1914
Date	
Data	
Seite	111-112
Page	
Pagina	
Ref. No	10 080 418

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.